



**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des Personnels Enseignants**

Service DPE4

Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 2

Circulaire académique 2022-133 du 10/11/2022

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 – DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Sur autorisation

De droit

Motif :

- élever un enfant de moins de 3 ans
- soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant
- situation de handicap

Avec sur-cotisation :

OUI NON

Établissement d'affectation :
(ou zone de remplacement)

Établissement de rattachement :
(en cas d'affectation sur zone de remplacement)

NOM D'USAGE :

Prénom :

NOM PATRONYMIQUE

Grade :

Discipline :

souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2023-2024 à raison de heures hebdomadaires (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation et exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes*).

*Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.

Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve de l'intérêt du service) :

- Temps partiel hebdomadaire Temps partiel avec reliquat dans un cadre annuel
 Temps partiel annualisé
-

Concernant les demandes de temps partiel annualisé, précisez :

- Première partie de l'année travaillée / Deuxième partie de l'année non travaillée
 Première partie de l'année non travaillée / Deuxième partie de l'année travaillée
-

A formulé une demande de complément de libre choix d'activité auprès de la caisse nationale d'allocations familiales (CAF) et souhaite exercer un service correspondant à une quotité * :

- strictement égale à 50% comprise entre plus de 50 % et 80 %

*Une attestation destinée à la CAF et mentionnant le taux demandé vous sera adressée

A, le

Signature de l'intéressé(e) :

Avis du chef d'établissement :

- Favorable
 Défavorable (motif) :

Service hebdomadaire prévu pour l'intéressé(e) de heures devant élèves, à compter de la rentrée scolaire 2023.

A, le